

Accords de Bretton Woods et accords connexes—Loi

Ce fonds permettrait aussi d'accorder des facilités de crédit renouvelable sous forme de prêts modestes consentis aux agriculteurs et aux autres petits entrepreneurs ruraux (en donnant la préférence aux paysans sans terre et aux femmes).

Chaque fois qu'un pays en voie de développement effectuerait un versement dans son fonds national de développement, sa dette extérieure en devises fortes auprès du FMI, des banques de développement multilatérales et des créanciers bilatéraux officiels en serait réduite d'autant.

Les conditions impitoyables comme celles imposées par le FMI feraient la place à un système plus souple. On négocierait des conditions innovatrices sous la forme de contrats avec les pays débiteurs attendu que les rajustements qu'on leur impose actuellement les contraignent à augmenter leurs exportations, en dépit de pénuries alimentaires endémiques, et à réduire de façon draconienne le financement de leur services élémentaires dans le domaine de la santé, de l'enseignement et du soutien à la production de denrées de première nécessité.

Ces contrats négociés équitablement imposeraient comme conditions que le fonds national de développement soit géré de façon équitable et démocratique et que les progrès sur le plan du rendement aient pour contrepartie leur équivalent en devises fortes.

Cette dame assurait que les pays comme nous qui sont membres du FMI devraient se doter d'une nouvelle politique au lieu de ne prêter à ces pays que le strict nécessaire pour les empêcher de déclarer forfait, mais tout en leur imposant des conditions qui les mettent au supplice. Au lieu de rembourser le monde industrialisé il serait préférable que ces pays versent de l'argent dans leur propre fonds de développement, à la condition qu'ils s'engagent à respecter la démocratie et à pratiquer une politique authentique de développement.

J'exhorte le gouvernement à envisager une politique radicale comme celle-là. Je l'exhorte à en recommander l'adoption au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. C'est une bien meilleure politique que celle que le gouvernement a appliquée l'automne dernier et qui lui a attiré beaucoup de critiques, après qu'il eut remis leurs dettes à des pays anglophones et francophones d'Afrique dont le bilan pour ce qui est du respect des droits de la personne est souvent minable.

Certains d'entre nous en ont éprouvé un certain malaise. Si d'une part nous hésitions à blâmer le gouvernement de sa générosité à l'égard de certains pays africains, nous avons dû d'autre part reconnaître que le bilan de certains d'entre eux pour ce qui est du respect des droits de la personne n'était guère reluisant. Nous nous sommes interrogés sur la valeur véritable de la remise de ces dettes. Si, au contraire, nous nous efforcions de créer un fonds de développement interne et insistions pour que les élites locales contribuent à ce fonds de développement pour aider leurs concitoyens, peut-être aurions-nous accompli bien davantage pour véritablement développer le monde.

La FASR constitue un pas modeste dans la bonne direction. L'une de mes réticences que partagent d'autres députés de mon parti, c'est qu'elle relèvera du Fonds monétaire international. Or, nous savons que celui-ci obéit servilement aux États-Unis d'Amérique. Pourtant, les États-Unis ne contribuent pas le moindre cent à la FASR. Nous contribuons à un fonds qui sera contrôlé par le États-Unis, qui eux-mêmes n'y contribuent pas du tout.

La FASR constitue un modeste progrès. J'estime que nous devrions faire le pas de géant que recommande Susan George. Je regrette que le projet de loi C-126 ne comporte pas les mesures de contrôle que tous les parlementaires devraient exiger, selon moi. J'exhorte le gouvernement à envisager une

nouvelle approche tout à fait radicale à l'égard de toute la question de l'endettement du tiers monde.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je prends part avec plaisir au débat de troisième du projet de loi C-126. Je remplace notre critique distinguée, la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) qui ne peut être ici ce soir. Elle a été magnifique dans l'étude du projet de loi et l'exposé de nos positions.

Le projet de loi autorise le ministre des Finances (M. Wilson) à contribuer à la nouvelle initiative du Fonds monétaire international dite mécanisme amélioré d'ajustement structurel. Ce fonds aidera les pays les moins développés à équilibrer leur balance des paiements. La plupart sont des pays de l'Afrique subsaharienne comme la Zambie, le Zaïre, l'Ouganda, la Tanzanie, la Somalie, le Sierra Leone, le Sénégal, le Ruanda, le Niger, la Mozambique, le Malawi, Madagascar, le Liberia, le Lesotho, le Kenya et l'Éthiopie. Le revenu moyen par habitant y est de 300 dollars canadiens par année. Le mécanisme amélioré d'ajustement structurel est un fonds en fiducie qui mettra des ressources à leur disposition à des taux d'intérêt subventionnés pour réduire au minimum l'impact sur les frais de remboursement de leur dette.

● (2030)

Les deux principales caractéristiques du programme sont les prêts à long terme et les taux d'intérêt subventionnés. Le programme doit mettre ces pays en mesure d'apporter les ajustements économiques nécessaires qui leur fera atteindre un stade de développement pouvant leur apporter une bonne croissance économique, de meilleurs niveaux de vie et la stabilité de leur balance des paiements. Je développerai cette disposition essentielle dans un instant.

L'initiative est née au sommet annuel des pays industrialisés qui a eu lieu à Venise, en Italie, l'an dernier. Je crois savoir que le plan a été approuvé par le groupe de 24 pays en développement, à sa réunion d'avril dernier. Les fonds du mécanisme amélioré d'ajustement structurel seront répartis en deux comptes, un compte de prêts et un compte de subventions. Ce projet de loi autorise le Canada à prêter environ 550 millions de dollars au FMI. Il l'autorise également à accorder environ 250 millions de dollars à titre de subvention d'intérêt sur ces prêts. La subvention réduira le taux d'intérêt de la contribution canadienne à 0,5 p. 100 et proviendra durant 12 ans du budget d'aide au développement du Canada.

Dans le discours qu'elle prononçait le 20 mai 1988, la députée de Trinity soulignait le fait que les deux aspects clés de la réussite en matière d'aide conditionnelle étaient la coopération et la surveillance. Je tiens à mettre à nouveau l'accent ce soir sur la nécessité de la collaboration et de l'acceptation du pays bénéficiaire. Le fait de lui imposer des conditions trop rigoureuses et inacceptables ne fait que susciter le ressentiment et compromettre la collaboration. En comité, la députée de Trinity a demandé au ministre quelles garanties avait le Canada de participer à la surveillance de certains aspects du programme comme l'affectation des fonds, les résultats et les calendriers d'exécution. Le ministre a répondu qu'il s'agissait d'une expérience pilote.